



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 juillet 2020 (18h00)

Salle Montgolfier - Hôtel de ville

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

CM-2020-145 - PLAN COVID-19 - ESPACES PUBLICS - APPROBATION D'UNE REMISE GRACIEUSE POUR TOUS LES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Madame Juanita GARDIER

L'économie nationale et locale a connu, ces derniers mois, des difficultés particulières du fait de la crise sanitaire. Ces difficultés concernent notamment, sur Annonay, les forains, les exploitants de cafés ou restaurants, les food trucks, etc.

Afin d'accompagner la reprise d'activité des commerces de proximité, la Ville d'Annonay propose une remise gracieuse de tous les titres d'occupation du domaine public pour l'année 2020.

Ainsi, un titre de recettes sera donc émis à l'ensemble des pétitionnaires et des occupants du domaine public qui sera soldé par un mandat de remise gracieuse.

Cela concerne les forains, les terrasses, les food truck, les emplacements réservés, les chevalets ainsi que les travaux nécessitant une occupation du domaine public. Cette redevance est estimée à 50 000 € par an.

Il est par ailleurs précisé que le Département de l'Ardèche interviendra en appui de la Ville d'Annonay sur cette opération, via une participation financière qui sera versée à la commune par le biais du dispositif « fonds de solidarité ».

VU le courrier du Département de l'Ardèche,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie, développement durable et attractivité du 7 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ**LE CONSEIL MUNICIPAL****Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE la remise gracieuse de tous les droits et redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier à signer toutes pièces afférentes à ce rapport et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

IMPUTÉ la dépense sur le budget communal lors du vote du budget supplémentaire.

Fait à Annonay le : 23/07/20

Affiché le : 23/07/20

Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET

